

1^{er} tour de scrutin **AR. Prefecture**

082-200093060-20260512-DELIB1-DE

Reçu de dépouillement du vote

Publié le 18/05/2026

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après ;

Nombre de délégués présents : 17

Nombre de votants : 19

Nombre de délégué n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire :

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

M. Franck SEGONNE a obtenu : 16 voix.

M. Franck SEGONNE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré le 12 mai 2026

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Franck SEGONNE



Le Secrétaire de Séance

Guillaume FAURE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)